

# Revue Internationale

## GRECE



Vol.1, n°1

Avril 2025



Publiée par le Groupe de Recherche Espace Climat Environnement  
 <https://grece-tchad.com>  [revue.grece@gmail.com](mailto:revue.grece@gmail.com)

 <https://grece-tchad.com>  
 [revue.grece@gmail.com](mailto:revue.grece@gmail.com)

**Série A**  
ISSN-P : 3079-4463  
ISSN-L : 3079-4471

COORDONNATEUR SCIENTIFIQUE

**Delali KOMIVI AVEGNON**, Professeur Titulaire, École Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Romain GOUATAINE SEINGUÉ**, Maître de Conférences, École Normale Supérieure de N'Djamena (Tchad)

COMITE SCIENTIFIQUE

**ALLAMBADEMEL Vincent De Paul**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

**AMADOU Boureïma**, Professeur, Université de Niamey (Niger)

**AMOUSSOU Ernest**, Professeur, Université de Parakou, (Bénin)

**BASKA TOUSSIA Daniel Valery**, Maître de Conférences, Université de Bertoua (Cameroun)

**DJANGRANG Man-na**, Maître de Conférences, Université de Moundou, (Tchad)

**FIDESOU Sylvestre**, Maître de Conférences, Université de Bamenda (Cameroun)

**GONNE Bernard**, Professeur, Université de Maroua (Cameroun)

**MADJIGOTO Robert**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena, (Tchad)

**MADJINDAYE Yambaïdje**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

**MAHAMAT Fouddha Djourab**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

**MOUTEDE-MADJI Vincent**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

**NANGKARA Clison**, Maître de Conférences, Université de Doba (Tchad)

**NDOUTORLENGAR Médard**, Professeur, Université de N'Djamena (Tchad)

**OGOUWALE Euloge**, Professeur, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

**REOUNODJI Frédéric**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

**SAIBOU Issa**, Professeur, Université de Maroua (Cameroun)

**TCHEMENON Abotchi**, Professeur, Université de Lomé (Togo)

**VAIDJIKE Dieudonné**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

**WAKPONOU Anselme**, Professeur, Université de Ngaoundéré, (Cameroun)

**KODZOU Sokemawu**, Professeur, Université de Lomé (Togo)

**WONOU Oladokou**, Professeur, Université de Lomé (Togo)

**ZAKARIA Beine**, Maître de Conférences, Université de N'Djamena (Tchad)

COMITE DE LECTURE

**Dr Dénysse KWENDAHOUA NSANGOU ; Dr Bruno MOREMBAYE ; Dr Tob-Ro N'DILBE ; Dr Adoum IDRIS MAHADJIR ; Dr Kouago ABDOLAYE ; Dr Valentin ZOUYANÉ ; Dr Magloire DADOUR DJEKO ; Dr Robert MAMADI ; Dr Armi JONAS ; Dr Mbaidoh BELTOLNA ; Dr PETNGA NYAMEN Simon Pierre ; Dr Gondeu LADIBA ; Dr Faustin DINGAONARBE ; Dr Mahamat IBNI BICHARA ; Dr PASSINRING Kedeu ; Dr REOULEAR NDIGMBAYEL Urbain**

SECRETARIAT DE REDACTION

**Dr ASSOUÉ Obed, Dr ZOUA BLAO Martin, Dr BAYANG Sirbélé, Dr Hamit KESSELY BOURKOU**

REALISATION

**Bruno KAGONBÉ**

**Vol.1 Num 1 – Avril 2025 ISSN 3079-4463 e ISSN 3079-4471**

**© Copyright : GRECE, École Normale Supérieure de N'Djamena, 2025**

**Edition, Avril 2025**

## EDITORIAL

C'est avec une immense joie que je vous souhaite la bienvenue à la **Revue Internationale du Groupe de Recherche Espace-Climat-Environnement** », un espace dédié à la réflexion, à l'analyse, et à la recherche sur les enjeux environnementaux, climatiques et sociaux qui touchent notre pays, l'Afrique et le monde.

Notre revue se veut un carrefour d'échanges scientifiques et d'idées novatrices, où les dynamiques spatiales, les défis climatiques, les problématiques environnementales et sociales sont explorés avec rigueur et engagement. À travers chaque édition, nous nous efforçons d'apporter des éclairages pertinents, des solutions adaptées et des perspectives enrichissantes pour contribuer à un développement durable et harmonieux. Ce support scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les thématiques liées aux lettres et sciences humaines.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui participent à cette aventure intellectuelle : les auteurs pour leurs contributions précieuses, les lecteurs pour leur fidélité et nos partenaires pour leur soutien indéfectible. Ensemble, œuvrons pour une meilleure compréhension de notre environnement et pour des actions concrètes en faveur de sa préservation.

Bonne lecture et bienvenue dans l'univers de **GRECE – TCHAD !**

Le Directeur de publication

**Romain GOUATAINE SEINGUÉ**  
Maître de Conférences - CAMES

## SOMMAIRE

<b>ABAKAR OUSMANE Abdallah</b> Évaluations formatives régulières et progression des élèves dans leurs apprentissages : cas des lycées collège évangélique, Sacré-Cœur et Soleil Levant de la ville de N'Djamena	8
<b>Robert TCHINGONTA, Maxime BANOIN, Koussou MIAN-OUDANANG</b> Pression des activités agropastorales à la périphérie du parc national de Sena Oura (PNSO) au sud du Tchad	26
<b>BEASNAN Florand, Romain GOUATAINE SEINGUÉ ET Baohoutou LAOHOTÉ</b> Afflux des migrants et évolution des terres agricoles dans le canton Goré de 2003 à 2023	40
<b>Togyanouba YANINAN, Baohoutou LAOHOTÉ et Frédéric REOUNODJI</b> Risques climatiques et agriculture dans le département de la Nya (province du Logone oriental)	59
<b>Bruno MORÉMBAYE et Frédéric REOUNODJI</b> Transition foncière et stratégie de gestion de l'espace dans le département de Ngourkoso (sud du Tchad)	80
<b>Abdelkerim BRÉMÉ IDEKHIM</b> Approches et méthodes de la didactique des langues au Tchad	102
<b>IBOURAHIMA BORO Alidou Razakou and CHABI BIYAOU Adetchéguoun Rodrigue</b> Critical analysis of contemporary British fictions through Julian Barnes's staring at the sun	111
<b>DJIMADOUM ALLARAMADJI Caleb, MBAINAIMOU LAOKEIN Néhémie et MOUSSA Djibrine Halgue</b> Moyen-Chari, province aux atouts touristiques délaissés au sud-est du Tchad	129
<b>MIANHOUNOUUM Nadji</b> Facteurs environnementaux et prolifération des agents pathogènes dans la ville de N'Djamena	142
<b>ASSOUE Obed, MADIDE NDINGATOLOUM Silas, Romain GOUATAINE SEINGUÉ</b> Conflits homme-faune dans la zone périphérique du complexe d'aires protégées de Binder-Léré (province du Mayo-Kebbi Ouest/Tchad)	162

<b>Hassan ISSA HASSAN</b> Accaparement des terres et insécurité alimentaire dans le terroir de Hadidé (province de Hadjer-Lamis)	180
<b>SOBSERBE Palou Rémy, DJOLSABE Georges et SAMEDI Koye</b> Analyse du conflit tribal et le déclin de l'empire bambara à travers l'œuvre de Maryse Conde	191
<b>Abba ABAKAR DJIDDA</b> Étude de tendance et de la variabilité pluviométrique dans la région du Guéra (centre du Tchad)	206
<b>Christian MBAIGOLMEM MBAIAOUSSEM, MBAIHOROUM DADOUM et Brice WAYANG</b> Cartographie et dynamique des violences basées sur le genre, de 2017 à 2021 dans la province du Logone Occidental au Tchad	219
<b>ADOUM IDRISI Mahadjir</b> Caractérisation des logements précaires à Abéché au Tchad	232
<b>Nandogngar SAMBAYE</b> Stratégies d'adaptation endogènes des pasteurs face aux changements climatiques dans le département de Mayo-Boneye au Tchad de 1970-2020	248
<b>Bibiane TOGUE DJUIDJE</b> Dynamique urbaine à Yaoundé : quand les acteurs privés redéfinissent la production de l'habitat face à l'inertie de l'État	268
<b>MBAIGOLMEM Oscar et ZOUYANE Valentin</b> Réfugiés soudanais et développement socio-économique du terroir de Farchana (région du Ouaddaï-Tchad)	294
<b>SAWADOGO Boureima, OUEDRAOGO Ibrahim et Joachim BONKOUNGOU</b> Approches de gestion inclusive des conflits liés à la gouvernance du ranch de gibier de Nazinga, centre-sud du Burkina Faso	311
<b>Eloge REOUNODJI et Romain GOUATAINE SEINGUÉ</b> Analyse de la dynamique climatique de 1964 à 2023 dans le bassin du Mayo-Kebbi (sud-ouest du Tchad)	323
<b>OUEDRAOGO Wendbénédo Sandrine</b> Typologie et gestion des litiges fonciers à Koudougou (centre -ouest du Burkina Faso)	340
<b>KADEBE ZOUA Alain</b> Accès des femmes au foncier agricole et résilience aux inondations et séquelles sèches dans la plaine de Torrock (sud-ouest du Tchad)	357

<b>Damas TARSOU</b> Edgar Morin et l'éthique de la complexité	377
<b>Souleymane ABDOULAYE ADOUM et Moussa BICHARA AHMED</b> Les contrastes de l'armée nationale tchadienne de 1960 à 2023 : analyse des enjeux et défis	393
<b>JOHNNY MPOULÉ Oscar et PETNGA NYAMEN Simon Pierre</b> Diagnostic des changements d'occupation des sols du territoire communal d'Abong-Mbang (Est, Cameroun) : entre ruralité et pseudo-urbanité	416
<b>Georges ETOA OYONO</b> La gouvernance régionale en zone CEMAC : entre ambition affichée et difficile concrétisation de l'intégration depuis 1994	431
<b>Martin ZOUA BLAO</b> Usage des produits phytosanitaires dans le canton Léré et son impact sur la production céréalière	454
<b>Djekolobé DJETEUBBE</b> Mondialisation et idéal cosmopolite de l'antiquité grecque : vers un dépassement de l'État-Nation	467

**Les opinions exprimées dans ce numéro relèvent de la responsabilité des auteurs et n'engagent pas la revue.**

## **TRANSITION FONCIERE ET STRATEGIE DE GESTION DE L'ESPACE DANS LE DEPARTEMENT DE NGOURKOSSO (SUD DU TCHAD)**

**Bruno MORÉMBAYE<sup>1</sup> et Frédéric REOUNODJI<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>*Département de Géographie, Université de Doba*

<sup>2</sup>*Département de Géographie, Université de N'Djaména*

*Courriel : [bmorembaye@yahoo.fr](mailto:bmorembaye@yahoo.fr)*

### **Résumé**

Les fortes densités de population sont à priori l'un des facteurs dégradant de l'environnement, laquelle dégradation induit la modification des rapports que l'homme entretient avec la terre. Sous l'effet de la forte pression démographique sur les ressources naturelles, les pratiques foncières traditionnelles évoluent, ainsi que les règles locales de gestion de ces ressources. Le présent article traite de l'exemple du Département de Ngourkosso dans la Province du Logone occidental (Sud du Tchad). A partir d'enquêtes menées auprès des différents acteurs et des observations de terrain, nous avons démontré que dans la grande partie de cette circonscription administrative, on passe du temps des terroirs au temps des "finages", suite à des mutations importantes du système foncier traditionnel. Du coup, le statut de la terre évolue vers un système d'appropriation individuelle, si bien que les modes d'attribution des terres basés sur la gratuité basculent vers l'achat des terres. C'est ainsi que la terre prend de plus en plus de la valeur et ne peut désormais s'obtenir que par l'argent, ou à la rigueur elle ne peut être léguée ou héritée. Dans ce nouveau contexte de rareté du foncier, les jachères sont absentes du paysage agraire. Plusieurs techniques de maintien de la fertilité sont donc mises à l'œuvre pour mettre en culture les mêmes parcelles durant de longues années. Il s'agit notamment de la fertilisation au fumier/compost, des pratiques agro forestières et de la plantation d'arbres. Les nouveaux enjeux fonciers dans le département sont le morcellement du parcellaire et son marquage par des haies vives ou mortes.

**Mots – clés :** *Tchad, Ngourkosso, transition foncière, mutation du système foncier, pression démographique.*

**Land transfer and space management strategy in the department of Ngourkosso, in the southern part of Chad**

### **Abstract**

Very large population densities are first one of the environment damaging factors. This damage makes people modify their relations with lands. Due to the very large demographic pressure on natural resources, traditional land practices develop, as well as local management rules of these resources. This article deals

with the example of the Departement of Ngourkoussou, a Province of Logone Occidental in the south of Chad. Based on surveys carried out from different actors and observations on the ground, we have shown that in the big part of this administrative area, people move from the region time to that of administrative districts, as a result of important changes of the traditional land system. The land status is suddenly turning to an individual appropriation system, despite the fact that the land attribution methods based on gratuitousness are becoming a land buying. That is why land is more and more important and can, as from now on, be obtained only through money, or, if need be, transferred or inherited.

In this new context of scarce lands, there are not practices of fallowing lands in agrarian landscapes. Several fertility maintenance techniques are, therefore, practised for the same plots of land to be used for long years. So, it is about manure fertilization, agro-forest practices and tree plantation. The new land stakes in the department are lot dividing-up and its marking by quickset or dying hedges.

**Key words:** *Chad, Ngourkoussou, land transfer, land system changes, demographic pressure.*

## **Introduction**

La transition est le passage d'une situation à une autre. Le foncier est l'ensemble des rapports que l'homme établit avec la terre. Pour P. Pélassier (1995, p.32), le foncier est le reflet des rapports sociaux. Le même auteur affirme que le statut des terres cultivées est fondé, dans l'ensemble de l'Afrique noire, sur des principes communs mais qui donnent lieu à des interprétations et à des adaptations extrêmement variées dans la mesure où elles expriment à la fois la projection de la société sur l'espace et des situations démographiques très contrastées. Ainsi, la transition foncière est le passage d'un système foncier à un autre, passage induit par des changements profonds. Pour P. Pélassier (1995, p.34) toujours, c'est le passage d'un monde où la terre était abondante et où la ressource rare était la force de travail à une société où l'explosion démographique multiplie la main-d'œuvre et où la ressource disputée est désormais la terre. Il s'agit des mutations du système foncier traditionnel, sous l'influence de l'accroissement démographique et de la pression sur les ressources naturelles, dans le Département de Ngourkoussou. Tel est le centre d'intérêt de cet article.

L'amélioration des conditions de vie, grâce aux progrès techniques et à la médecine conventionnelle, favorise l'accroissement rapide de la population du monde (90 millions de personnes par an) (ONU, 2016, p.25). Cette rapide augmentation caractérise particulièrement les pays en développement, du fait que le taux de natalité y est encore élevé. Une telle situation est à l'origine de multiples problèmes, selon qu'on soit en ville ou en campagne.

En ville, la croissance accélérée de la population engendre des problèmes d'hygiène, de salubrité, d'eau potable, de logement, de transport, de sécurité, de chômage, de pauvreté etc. En campagne, les populations font face aux problèmes écologiques (dégradation des terres cultivables, diminution de la végétation et de la fertilité des sols, érosion de la biodiversité) et socio-économiques (rareté des terres cultivables, baisse des revenus, insécurité alimentaire, conflits fonciers etc.). Parmi ces problèmes de la campagne, les mutations du système foncier intéressent cet article. Il s'agit des problèmes de statut de terres, de leur acquisition et utilisation, ainsi que de leur transmission, dans un contexte de stagnation des pratiques agricoles et de fortes densités humaines, augmentant la pression sur les ressources naturelles.

Les problèmes de la campagne se posent à des degrés variés, selon le niveau technologique. Ainsi, les fortes densités ont positivement bouleversé les modes d'exploitation des ressources dans certains pays (Boserup, 1970). Dans d'autres pays, au contraire, elles ont engendré des problèmes écologiques et socio-économiques aigus, car les modes de prélèvement des ressources restent presque inchangés. Dans ce cas, la croissance démographique est une cause de dégradation ou déstabilisation de l'équilibre du milieu, comme le soutient la théorie Malthusienne. C'est le cas du Tchad où l'insuffisance technologique augmente la pression foncière dans des espaces à fortes densités humaines, comme la Province du Logone Occidental.

La population augmente sans cesse mais la terre n'augmente pas. Aujourd'hui, le phénomène se développe à tel point que le principe de « la disponibilité de la terre pour tous » n'est plus à l'ordre du jour. Presque toutes les terres deviennent des jachères et se transmettent de père en fils. Elles sont désormais appropriées. Cette situation idoine à toute la zone cotonnière prend une connotation particulière dans la Province du Logone Occidental et plus précisément dans le Département de Ngourkosso.

L'état du foncier dans ce département se caractérise par la rareté des terres cultivables, la disparition des jachères dans le paysage agraire, le morcellement des parcelles et le marquage de l'espace. De ce fait, il y a une percée de la propriété individuelle des terres, au détriment de la propriété collective, puisqu'il n'y a même plus des parcelles disponibles à attribuer. La location, la vente et l'héritage constituent les principaux modes d'accès à la terre alors que la terre est transmise lorsqu'elle est déjà appropriée. Les modes d'utilisation de la terre sont en mutation, car, de plus en plus, les paysans investissent sur la ressource terre, soit par la fertilisation au fumier/compost ou la pratique de l'agroforesterie.

L'avènement du pétrole dans le Département de Ngourkosso complexifie la situation foncière, car certains champs étaient occupés par les installations d'exploitation du pétrole. Certains bénéficiaires des compensations n'ont que quelques hectares qui sont presque tous pris par ces installations, et qui n'ont pas réfléchi sur les perspectives d'avenir de leurs enfants, ceux-là gaspillent leur

argent sur les futilités et continuent par rester sans terre dans leur propre village. (F. Mbaiwatoré, 2022, p.41)

Le foncier rural est actuellement un véritable enjeu du développement du monde rural. Des communautés se disputent le contrôle des terres et des ressources connexes. Ces tensions spatiales se soldent- elles parfois par des morts d'hommes, endeuillant ainsi des milliers de familles et mettant à mal la cohésion sociale en milieu rural. Dans le Département de Ngourkoso, les problèmes fonciers sont aigus et récurrents. L'avenir même de ce Département se joue dans le domaine foncier, car les terres y sont rares et pauvres. Les mutations du système foncier traditionnel en cours seront décisives pour les ressources et donc la vie des hommes, si elles aboutissent à la sécurité foncière laquelle est en effet la condition première de tout investissement productif, de tout souci de gestion à long terme, de toute démarche visant au renouvellement de la fertilité du sol, bref, de tout effort d'intensification, affirme à juste titre P. Pélissier (1995, p.30). Il est donc important de suivre de près l'évolution de ces transformations en cours afin de tirer des enseignements qui peuvent bien servir ailleurs. Actuellement, il y a surpeuplement, puisque les populations vivent dans un dénuement socio-économique total. Les mutations foncières en cours peuvent – elles déboucher sur un redressement de la situation socio – économique actuelle, au demeurant très lamentable ?

## **1. Cadre méthodologique**

L'analyse bibliographique et les travaux de terrain ont constitué la trame de la méthodologie utilisée. La recherche documentaire a consisté à l'exploitation des ouvrages traitant des effets de la croissance démographique sur les rapports entre société et espace. Ces effets sont contradictoires selon deux grandes écoles de pensée qui tentent de les expliquer. Malthus (1798) défend la thèse selon laquelle une population sans contrôle des naissances croît suivant un ratio géométrique tandis que la production agricole évolue suivant un ratio arithmétique. Ce différentiel de croissance aboutit à des crises (famine, guerre, migration) qui se traduisent par une autorégulation naturelle de la population (M. Demont & al 2007, p.61). Pour Boserup (1970), les fortes densités de population favorisent la gestion et l'utilisation parcimonieuses des ressources naturelles, au moins à long terme, en suscitant une prise de conscience de la nécessité d'investissement sur ces ressources. C'est ce qui est en cours dans le Département de Ngourkoso, avec les mutations du système foncier traditionnel. Les données cartographiques renseignent sur les changements observés dans l'occupation du sol entre 1986 -2009 et mettent en exergue la pression foncière, traduite par la diminution du couvert végétal ainsi que l'ampleur et l'étendue de l'ensablement. C'est ainsi que les terres cultivables se raréfient ; les jachères tendent à disparaître dans le paysage agraire ; les parcelles

s'émettent et il y a marquage de l'espace. Une carte d'occupation du sol en 2021 corrobore cette dynamique du foncier rural à Ngourkosso.

Les travaux de terrain ont reposé sur l'observation et des enquêtes. Ces travaux ont été effectués lors des recherches diplômantes en 2003, 2011 et 2015. Les investigations de terrain ont reposé sur la MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative). Elle consiste à impliquer fortement les populations dans les diagnostics des situations qu'elles vivent. C'est une méthode interactive au cours de laquelle le chercheur et le paysan apprennent l'un de l'autre. Elle permet une meilleure connaissance des situations rurales. Au cours des travaux de terrain 85 chefs de ménage, 123 et 145 chefs de ménage avaient été enquêtés respectivement en 2003, 2011 et en 2015. Nous nous sommes entretenus avec les chefs de terres pour comprendre les règles régissant le système foncier et pour avoir leur lecture de la situation foncière sur fond de crise.

Ainsi, cet article revisite les données recueillies lors de ces recherches où des enquêtes ont été menées auprès des paysans, chefs de terre et leurs partenaires d'appui ; lesquelles données sont récemment complétées (2024) par celles obtenues par des descentes sur le terrain. L'observation de terrain a permis de constater les mutations du système foncier, notamment le marquage de l'espace et les investissements faits sur la terre (fertilisation au fumier/compost, la pratique de l'agroforesterie etc.). Pour les enquêtes de terrain, la fiche du questionnaire et le guide d'entretien ont été des outils utilisés. Les modes d'accès, d'utilisation et de transmission de la terre avant et après les mutations ont constitué l'essentiel de contenu du questionnaire et du guide d'entretien.

## **2. Résultats et discussion**

Situé à une soixantaine de kilomètres au Nord de la ville de Moundou, chef-lieu de la Province du Logone Occidental, le Département de Ngourkosso est l'un des quatre départements que compte cette province. Les trois autres sont : Gueni, Lac Wey et Dodjé. Bénoye est le chef-lieu dudit département qui se situe entre les parallèles 8°40' et 9°15' de latitude Nord et entre les méridiens 16°10' et 16°40' de longitude Est (figure 1).

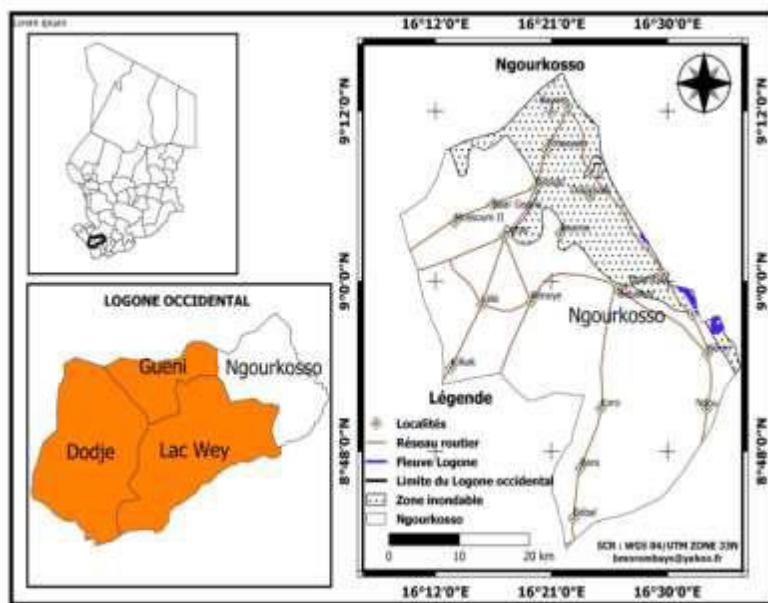


Figure 1 : La situation géographique du Département de Ngourkoso dans la Province du Logone Occidental

## 2.1. Le système foncier traditionnel

En géographie rurale comme en géographie urbaine, le foncier signifie le « bien-fonds ». Les « bien – fonds » sont des biens liés au sol. A. M. Bonfiglioli (1989, p.2) définit le foncier en ces termes : « *l'ensemble des relations que des individus et groupes d'individus entretiennent avec l'espace physique particulièrement avec la terre, considérée en tant qu'objet de travail* ». Selon la FAO, le régime foncier est le rapport, défini par la loi ou la coutume, qui existe entre les individus ou les groupes des personnes relativement aux terres et autres ressources foncières, telles que l'eau, les arbres. C'est une règle élaborée par la société pour régir le comportement de ses membres. Le terme du système foncier, quant à lui, désigne l'ensemble des pratiques réglementant l'accès, l'utilisation et la transmission de la terre, ainsi que l'organisation générale de l'espace. Ces pratiques sont régies par des lois informelles (des coutumes) et des lois juridiques. C'est ainsi qu'on parle des droits : d'user, de jouir et de disposer de la terre.

Autrefois, dans le Département de Ngourkoso, le rapport de l'homme avec la terre était empreint de respect qui frôlait même une vénération. Les biens fonciers étaient la propriété des collectivités qui confiaient la responsabilité de la gestion à un chef, désigné selon le cas, sous le nom de chef de terre, de chasse, ou de pêche etc. Les méthodes culturales et les pratiques foncières étaient respectées de tous. Nul ne peut prétendre cultiver, élever, pêcher ou chasser sans connaître les règles qui régissent ces activités. Mais avec la colonisation française, la situation a changé. Ce système avait été remplacé par celui des

chefferies cantonales et des villages. Alors, le chef de terre, administrateur et gestionnaire de la terre et des ressources ne pouvait plus jouer ce rôle à cause du passage du droit coutumier au droit moderne, avec son non-respect des us et coutumes. Une exploitation anarchique de la terre s'installe. Cette débâcle du système foncier traditionnel est à l'origine de la dégradation de l'environnement (B. Morémbaye, 2004, p.53).

### **2.1.1. L'accès à la terre**

L'appartenance d'un individu à un lignage lui donne le droit inaliénable à l'exploitation d'une parcelle du domaine foncier communautaire. L'étendue des droits octroyés à chaque lignage ou à chaque individu était fonction des terres disponibles et l'importance de ses membres (F. Mbaiwatoré, 2022, p.33).

L'accès à la terre était intimement lié à l'appartenance ou non de l'individu au lignage. Le chef de lignage accordait des terres sans contrepartie aux individus du lignage et avec interdiction d'y planter des arbres aux allochtones. Cette interdiction de planter extériorise la crainte des autochtones de perdre leurs terres. Ceci traduit la valeur qu'ils accordaient à la terre (B. Morémbaye, 2004, p.54). Le paradoxe de l'accès, c'est qu'on autorise à l'allochtone de couper des arbres pour installer son champ, mais de ne pas en planter. C'est pour harmoniser cet état de chose que l'Etat, par la voie du Ministère de l'eau et de l'environnement, avait initié en 1990 un projet de code forestier. Ce code autorise la plantation d'arbres et son exploitation par le planteur, tout en stipulant que l'acte de plantation n'implique pas la possession du terrain.

### **2.1.2. L'utilisation de la terre**

Les terres étaient exploitées en conformité avec l'esprit des premiers exploitants. Les connaissances techniques étaient, issues des milliers d'années d'expériences de la pratique de l'agriculture, reçues et transmises d'une génération à l'autre, par des travaux champêtres. Le contexte démographique de faible densité de la population était propice aux pratiques culturales, fondées sur la mobilité. Les paysans semaient dans la brousse, en éliminant certaines plantes afin que les cultures puissent avoir de la lumière pour leur croissance. Les champs n'étaient pas propres, comme le cas de nos jours.

En effet, les chefs de terre, dépositaires du pouvoir foncier et des méthodes culturales traditionnelles, assumaient correctement leur responsabilité. Ces chefs décidaient des lieux où seront installés les champs. Le choix de l'implantation des champs se faisait selon des critères empiriques mais significatifs, comme la présence des adventices, des termitières, de certains arbres etc. Les chefs imposaient le principe du respect des limites forêt sacrée-culture et de l'association arbres - cultures.

Pour les défrichements, les arbres et arbustes du futur champ étaient coupés à un (1) mètre du sol à la hache. Ce qui permettait une régénération naturelle des espèces coupées. Le défrichement vise la suppression de la compétition entre les cultures et les ligneux.

L'intensité des défrichements était moindre. La végétation spontanée était ainsi protégée et assurait ses fonctions protectrice et nourricière du sol. Le feu de défrichage était contrôlé, puisque les champs étaient collectifs. Les champs étaient organisés en blocs et non en parcelles disparates qui introduisent des discontinuités dans la forêt « *naturelle* ». Le labour se faisait principalement à la daba qui retourne superficiellement les terres arables (30 cm de profondeur). Même si, l'érosion venait à décaper la partie supérieure labourée, la partie moyenne pourrait être exploitée. Le sarclage se faisait à la houe et pas plus de trois fois, comme aujourd'hui avec l'enherbement.

L'ouverture de la rotation commençait avec la culture du sésame qui est une plante peu exigeante, ne nécessitant pas de semis précoces. De ce fait, les défrichements, pendant les premières années de rotation, avaient lieu après le début de pluie. Ceci mettait les sols à l'abri de violents orages de la saison de pluies.

Après le constat de la baisse de fertilité des sols, le champ était déplacé dans la brousse. La jachère était au moins arbustive, car la densité de la population permettait de revenir sur les terres au repos après plusieurs années. Le brûlis contribue à la minéralisation de la biomasse végétale et l'ensablement de l'horizon superficiel des sols, suite au phénomène de battance, existait aussi. Cependant, ces phénomènes avaient une ampleur et une étendue limitée.

### **2.1.3. La transmission de la terre**

C'est le « *droit de hache ou de feu* » qui permet de s'approprier la terre et de la transmettre. La terre est transmise quand elle est maintenue en culture. Le « *droit de hache ou de feu* » est le droit qu'on obtient en étant le premier à défricher une portion de savane ou à la brûler pour des fins agricoles.

Le système foncier traditionnel présenté était édicté dans un environnement particulier, marqué notamment par une faible densité de population, le respect des us et coutumes relatifs au foncier et donc le contrôle social de l'espace. Cet environnement va se désintégrer, avec la dépréciation des valeurs spirituelles préexistantes et l'étatisation du patrimoine foncier par la colonisation (Morémbaye, 2004, p.53). C'est dans ce nouveau contexte, marqué par de fortes densités de population et par l'introduction des nouveaux facteurs de production, avec à la base la coton-culture, que le système foncier traditionnel commercera à s'effriter et connaîtra de profondes mutations.

### **2.2. Mutations du système foncier traditionnel**

Les mutations du système foncier traditionnel à Ngourkesso, sous l'influence de l'accroissement démographique et de la pression sur les ressources naturelles, confirment parfaitement les propos suivants de P. Pélassier (1995, p.23) :

Toute l'évolution des paysanneries africaines montrant que la précision du partage de la terre, le renforcement de l'emprise foncière et l'affirmation des droits des exploitants sont en corrélation avec la pression démographique. Globalement, plus cette pression est forte, plus le parcellaire est morcelé et plus

les droits fonciers des exploitants sont affirmés, personnalisés et imprescriptibles.

Cette assertion sied si bien à la situation foncière du Département de Ngourkoso, comme nous allons le montrer dans les paragraphes à venir.

### **2.2.1. Contexte et évolution du système foncier dans le Département de Ngourkoso**

Dans les sociétés africaines précoloniales, le rapport à la terre était fondamental pour la survie du groupe. La terre doit assurer la survie et la reproduction de la famille. L'essentiel est de cultiver la terre et non de la posséder ; elle est inaliénable et non appropriable, contrairement au droit moderne de disposer de la terre (droit de nu – propriété) qui signifie le droit de l'aliéner, de la transmettre.

Dans le même ordre d'idées, P. Pélissier (1995, p.20) affirmait relativement à l'imprescriptibilité du caractère inaliénable de la terre que:

Le troisième principe fondateur, sans doute le plus original et le plus menacé, est que les vivants ne sont que les usufruitiers d'un bien qui ne leur appartient pas et qui, par conséquent, est inaliénable. Même les personnages les plus puissants, les plus hauts placés dans la hiérarchie sociale, ne pouvaient déroger à ce principe. En 1953 encore, dans une société aussi soumise à ses chefs que l'était la société Bamiléké, un observateur attentif, comme R. Delarozière, constatait : "Je ne connais pas d'exemple de Bamiléké qui ait accepté une indemnité de déguerpissement, je ne connais pas de chef qui ait accepté le "prix de sa terre".

Ainsi, autrefois dans le Département de Ngourkoso, la terre appartenait à la collectivité. L'accès à la terre était d'abord conditionné par l'appartenance au lignage. Mais il peut être autorisé à des individus n'appartenant pas au lignage. En effet, les chefs de terre, qui en étaient dépositaires, partageaient la terre à tous les individus du lignage et ceux, venant d'ailleurs, ayant exprimé le besoin d'en posséder.

L'utilisation de la terre était contrôlée par les chefs de terre. Ces derniers décidaient de la façon dont la terre devait être utilisée. Cette façon est conforme à la vision des tout premiers utilisateurs. Ceux qui arrivent après les premiers occupants respectent à la lettre les techniques d'utilisation de la terre en vigueur. Ces techniques sont reçues et transmises en tant que telles d'une génération à l'autre, sans chercher à connaître le contexte de leur mise au point.

Avec l'avènement de la colonisation, le régime foncier a connu de profondes mutations qui ont affaibli les règles traditionnelles de gestion foncière au profit du système mis en vigueur par la colonisation. Les Français appliquèrent le principe « *terre vacante et sans maître* » pour procéder à une expropriation massive en faveur de l'État. A cet effet, les techniques d'immatriculation des terres furent introduites en Afrique noire francophone pour favoriser surtout l'appropriation des terres par les Européens.

Pour les paysans, le régime foncier demeure la norme habituelle. Cependant, le régime subit la dynamique de la pression démographique, des cultures de rentes et de l'intervention de l'État. Les nouveaux gouvernements issus des indépendances ont considéré la terre du pays comme leur propriété. Ces gouvernements, pour des besoins d'utilité publique, ont créé des zones d'intervention au profit, soit des sociétés agro-industrielles, soit au profit des paysans déplacés (par les mêmes États). Les anciens propriétaires de ces terres sont purement et simplement expropriés.

De ce qui précède, depuis quelques décennies, le statut de terres, les modes d'acquisition, d'utilisation et de transmission de la terre ont changé, sous l'effet de l'accroissement démographique et de la pression sur les ressources naturelles. Les effets de ces facteurs de transition foncière ont été amplifiés par la débâcle du système social, suite à la coton – culture et à l'étatisation du patrimoine foncier (B. Morémbaye, 2004, p.53). Quel est alors l'état actuel du foncier dans le Département de Ngourkosso ?

### **2.2.2. L'état actuel du foncier dans le Département de Ngourkosso**

L'état du foncier se caractérise actuellement par la rareté des terres cultivables, la disparition des jachères dans le paysage agraire, le morcellement des parcelles et le marquage de l'espace.

#### **2.2.2.1. La raréfaction des terres cultivables et disparition des jachères**

Le tableau ci-après montre l'évolution périodique de la population et de sa densité, laquelle évolution est à l'origine de la rareté des terres cultivables et de la disparition des jachères, d'où pression sur les ressources naturelles.

**Tableau I: Evolution de la population et de sa densité de 1968 à 2009 dans le Département de Ngourkosso**

Population résidente en 1968	Densité de population résidente en 1968	Population sédentaire en 1993	Densité de population sédentaire en 1993	Population résidente en 2009	Densité de population résidente en 2009
<b>65 321</b>	<b>40,1</b>	<b>115 137</b>	<b>70,6</b>	<b>159 172</b>	<b>104</b>

Source : INSEED (*Institut National des statistiques et des Etudes Economiques et Démographiques*).

Une projection de cette population sur la base d'une croissance démographique annuelle de 2.5% en milieu rural tchadien donnerait 230 529 hab. en 2024, soit 151 hab. /km<sup>2</sup>. Cette évolution démographique entraîne une demande supplémentaire de l'espace et de son utilisation, car il faut étendre les terres défrichées pour satisfaire les besoins de nouvelles générations, parvenues à l'âge adulte. Il en résulte une saturation de l'espace et un rétrécissement de l'espace agricole disponible (figures 2-3 et tableau 2). Le tableau ci-après est obtenu à partir de l'exploitation des figures 2-3. Il présente l'évolution périodique de

chaque classe thématique. Il s'y observe l'expansion des champs et espace herbeux au détriment de la savane claire ; il y a une reconversion de la savane claire en champs et espace herbeux. De 27% en 1986, les champs et espace herbeux passèrent à 67,5% en 2009, soit une augmentation de 40,5% en 23 ans. En d'autres termes, les champs et espace herbeux augmentent à un rythme annuel de 1,75%. En 2009, la forêt claire représentait environ 20% de la surface totale de la zone contre 32% en 1986. La densification de l'espace contraint les paysans à maintenir les cultures sur les mêmes parcelles ou à y revenir constamment.

**Tableau II: Evolution des unités d'occupation de l'espace entre 1986 et 2009 à Ngourkosso**

Classes thématiques	Superficies en hectare en 1986	Superficie en %1986	Superficies en hectare en 2009	Superficie en %2009	Changement en % 2009-1986
Savane claire	120729	31,97	74928,7	19,84	-12,13
Champs et espace herbeux	101443	26,86	254668	67,44	40,58
Plaine d'inondation temporaire	16335,3	4,32	24112,3	6,38	2,06
Roches. bâtis et sols nus	136698	36,20	21009	5,56	-30,64
Eau	2409,86	0,63	2893,14	0,76	0,13
<b>Total</b>	<b>377 615,16</b>	<b>99,98</b>	<b>377 611,14</b>	<b>99,98</b>	

*Source : Données cartographiques*

NB : Les statistiques sur les superficies des classes thématiques ne sont pas limitées au seul Département de Ngourkosso. Elles sont étendues aussi aux localités proches dudit département. Le souci est d'appréhender la situation globale de la pression sur les ressources naturelles, en vue d'aider à la prise de décision.

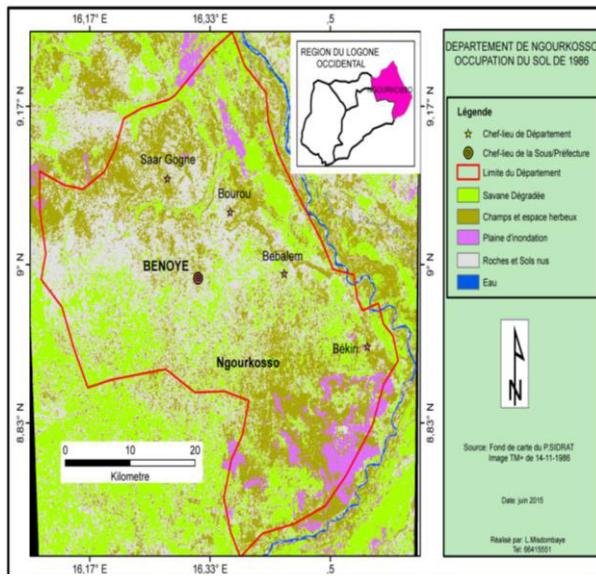


Figure 2 : L'état de l'occupation du sol dans le Département Ngourkoso en 1986

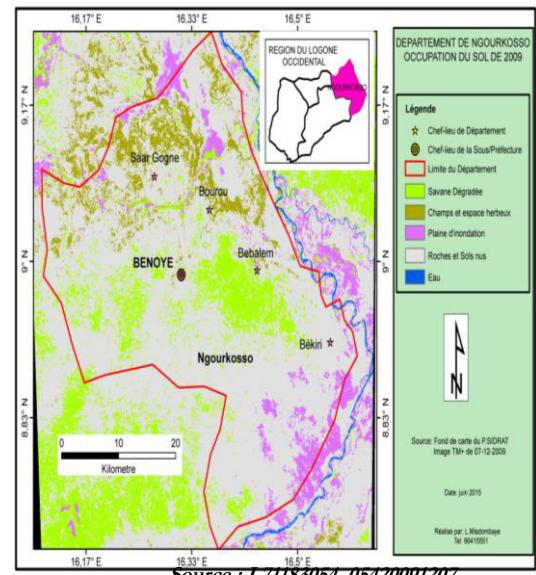


Figure 3 : L'état de l'occupation du sol dans le Département Ngourkoso en 2009

Le tableau III traduit la rareté des terres cultivables au département. Il montre un lien lâche entre taille du ménage et la superficie moyenne emblavée par ménage ; les ménages à une et deux personnes emblavent en moyenne une même superficie. Il en va de même pour les ménages à trois et quatre personnes ainsi que ceux à cinq, six et sept personnes. Toutes ces situations s'expliquent par la rareté des terres cultivables, même si la possession des moyens matériels et financiers est un facteur d'extension des superficies emblavées.

Tableau III: Répartition de la taille des ménages et des superficies emblavées

Taille du ménage	Fréquence absolue	Fréquence relative (%)	Superficie totale emblavée par la taille du ménage (ha)	Superficie moyenne emblavée par le ménage
1	6	4	6	1
2	3	2,06	3	1
3	12	8,27	20,5	1,71
4	20	14	32	1,6
5	12	8,27	23,5	1,96
6	13	9	23,5	1,80
7	15	10	30	2
8	15	10	38	2,53

9	17	11,72	46,5	2,73
10 et plus	32	22	95,5	2,98
Total	145	99,26	318,8	2,19

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2015

Conséquemment à la rareté des terres cultivables, les jachères se raccourcissent à deux années en moyenne, au point de disparaître dans le paysage agraire (B. Morémbaye, 2012, p.50). Ce temps ne permet pas aux sols de se reconstituer. Cependant, ayant de petites superficies agricoles, les paysans investissent en travail pour combler le vide laissé par la rareté de terres cultivables. C'est ainsi qu'ils développent des stratégies d'intensification agricole telles que la fertilisation par du fumier/compost, les pratiques agro forestières etc. (Cf. 3.4. L'utilisation de la terre).

La carte d'occupation du sol en 2021 ci-dessous corrobore l'empreinte écologique dans le milieu physique. Cette carte montre l'étendue des savanes herbeuses et des sols nus à Ngourkesso.

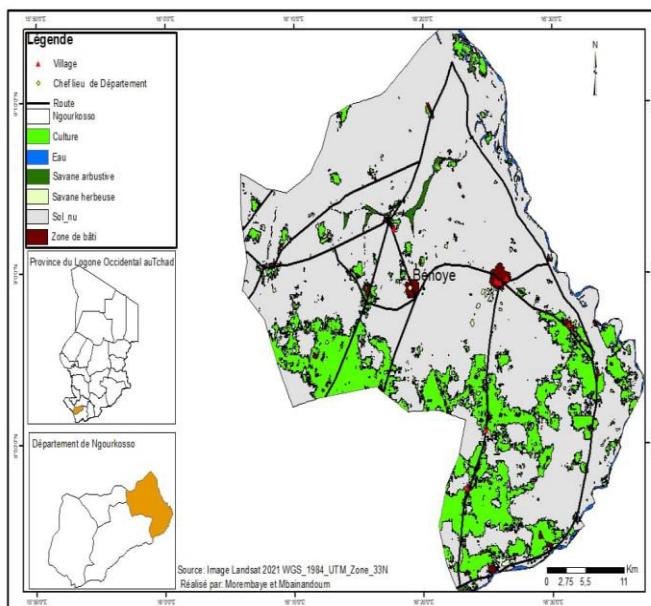


Figure 4 : L'état de l'occupation du sol dans le Département Ngourkesso en 2021

Evoquant l'émergence de la question foncière, P. Pélissier (1995, p.24) relevait que : La première réponse, la plus évidente, réside dans l'explosion démographique contemporaine et tient à la prise de conscience que la fin des terres vacantes est proche, que l'espace est fini, ou près de l'être, et qu'en conséquence, le principe de "la terre appartient à qui l'a défrichée " est

désormais, ou à court terme, caduc. Une prise de conscience qui ne fait qu'accélérer la course à la terre et qui la valorise.

### **2.2.2.2. Délimitation et marquage de l'espace**

Face à la rareté des terres cultivables et aux multiples litiges fonciers qui en découlent, les paysans réagissent par la délimitation et le marquage de l'espace. La rareté des terres cultivables attise tellement des convoitises, si bien que les limites des parcelles sont perpétuellement remises en cause. Les terroirs villageois ne sont pas épargnés par ces disputes, liées aux limites qui les séparent. La situation se complique davantage quand les parcelles ont été héritées ou lorsqu'il n'existe aucun élément naturel ou artificiel délimitant les terroirs. Dans ce cas, il arrive qu'aucun des protagonistes ne maîtrise les limites de sa parcelle ou de son terroir ou feint de les maîtriser. Ces récurrents désaccords créent des tensions spatiales et font intervenir l'arbitrage des autorités traditionnelles et autres personnes du terroir, capables de départager les protagonistes (B. Morémbaye, 2019, p.227).

La récurrence des situations de ce genre a fini par faire jurisprudence chez de nombreux paysans. Pour éviter d'éventuels désaccords de leur vivant ou à leurs progénitures, de plus en plus, les paysans délimitent leurs parcelles par des haies mortes ou vives. Dans les jardins de case, la délimitation et le marquage de l'espace se font par des rideaux d'arbres, notamment le *Jatropha cura*, le *Borassus aethiopium* (rônier), le *Cassia siemea* (Kas). Dans les champs de brousse, les haies mortes délimitent et marquent l'espace, en l'absence d'un repère naturel (arbre, termitière, etc.) (B. Morémbaye, 2019, pp.227-228).

Pour éviter toujours des litiges fonciers, une autre stratégie paysanne est le marquage de l'espace par la plantation d'arbres. Les arbres fruitiers, écologiques ou à croissance rapide sont les espèces les plus sollicitées pour la plantation (Cf. photo ci-après). L'objectif visé est de dissuader tout individu qui nourrirait le désir de disputer l'espace en question. Par ailleurs, la plantation d'arbres permet de restaurer la fertilité des sols dégradés. De ce fait, le marquage de l'espace par la plantation est à la fois une garantie et un meilleur investissement sur la terre qui puisse exister. En effet, les paysans de Ngourkoso prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'investir sur la terre afin de garantir les bases de la production. Ainsi, les paysans font d'une pierre deux coups en plantant des arbres (B. Morémbaye, 2019, p.228) ; ils matérialisent l'occupation de l'espace et le fertilisent en même temps.

En ce qui concerne les limites des terroirs villageois, les litiges sont rares et sont le plus souvent provoqués par la mauvaise foi de quelques individus qui refusent de comprendre juste pour satisfaire leur désir d'avoir des terres cultivables. Ces litiges opposent le plus souvent les propriétaires des parcelles situées à la frontière avec les terroirs voisins. Cependant, il est rare, voire impossible, que des gens dans un village ne puissent pas connaître les limites exactes dudit

village. C'est pourquoi, les conflits liés aux limites des terroirs villageois ne sont pas fréquents. Dans le cas où le litige existe, les protagonistes procèdent à l'implantation des plaques pour délimiter et marquer les limites. Les plaques sont naturellement placées le long de grands axes routiers. Cependant, les parties des terroirs où ne passent pas de grands axes routiers demeurent floues. Ces flous sont entretenus par l'existence des espaces frontaliers qui autrefois faisaient l'objet d'exploitation commune par les villages riverains, comme la chasse par exemple. Aucun moyen technique moderne, comme le GPS (Système de Positionnement Global), n'est utilisé pour garantir la fiabilité de la position des plaques. Toutefois, ces plaques ne peuvent être déplacées ou détruites, du moins volontairement. Au cas où cette situation venait à se produire, ce serait une provocation, voire une déclaration de guerre.

### **2.2.2.3. Le morcellement du parcellaire**

Les terres cultivables étant toutes partagées, les attributions coutumières par les maîtres de terre n'existent plus. Pour répondre aux besoins des jeunes générations parvenues à l'âge adulte, les familles sont obligées de morceler les parcelles. Il est une chose que tous les membres d'une génération ne peuvent pas être cultivateurs, tout comme ils ne peuvent pas tous exercer d'autres activités que l'agriculture. L'idée principale est que les nouveaux demandeurs ne les obtiennent que par le morcellement ou le partage des parcelles existantes. Pour F. Réounodji (2003):

Les stratégies de gestion foncière en cours dans la région, stratégies qui soutiennent le morcellement des parcelles dans un terroir à saturation humaine, reflètent clairement cette réflexion générale de Pélassier selon laquelle le morcellement du parcellaire est proportionnel à la pression humaine : « *plus la pression des populations est forte, plus le parcellaire est morcelé et plus les droits fonciers des exploitants sont affirmés* » (P. Pélassier, 1995, p.23). Certaines familles se composent de deux à trois exploitations, voire davantage, ce qui amène le chef de famille à partager le domaine entre les exploitations. Celles-ci se multiplient à leur tour avec l'acquisition de l'autonomie des enfants majeurs. Pour répondre aux besoins de tous, chaque exploitation est amenée à attribuer une portion de terre à ces jeunes. Ce processus d'appropriation des terres a donc conduit au morcellement des domaines cultivés.

D'ailleurs, la superficie moyenne par actif agricole en 2015 était estimée à 0,60 ha (B. Morémbaye, 2019, p.137). Cette superficie est obtenue à partir de la question d'enquête : nombre d'actifs agricoles du ménage et superficie emblavée par le ménage. Les réponses sont consignées dans le tableau IV.

Tableau IV: Tailles et superficies emblavées par types d'exploitations

Caractéristiques	Exploitations		
	Grande Exploitation	Moyenne exploitation	Petite Exploitation
Taille moyenne de l'exploitation (hab.)	5	4	4
Superficie moyenne par exploitation (ha)	3,83	2,54	1,87
Superficie moyenne par actif de l'exploitation (ha)	0,77	0,60	0,46

Source : Nos enquêtes, juillet 2015

Dans ce travail, les petites exploitations sont définies comme des exploitations qui possèdent au plus un bœuf (elles sont en cours de capitalisation des matériels agricoles); les moyennes sont celles qui possèdent entre deux à trois bœufs d'attelage avec une charrue et les grandes exploitations possèdent plus de trois bœufs d'attelage avec plus d'une charrue.

Les types d'exploitations sont pratiquement de même taille ; elles sont constituées en moyenne de cinq à quatre personnes. Cependant, un écart notable s'observe entre les superficies moyennes emblavées par types d'exploitations et individus d'exploitations. En effet, les écarts entre les superficies moyennes par exploitation selon les types d'exploitations sont de :

- 33,7% entre la moyenne et grande exploitation ;
- 51% entre la petite et grande exploitation ;
- 26% entre la petite et moyenne exploitation.

Les écarts entre les superficies moyennes par actif selon les types d'exploitation sont de :

- 22% entre la moyenne et grande exploitation ;
- 40% entre la petite et grande exploitation ;
- 23% entre la petite et moyenne exploitation.

Ainsi donc, les grandes exploitations et les individus qui les constituent emblavent de grandes superficies, car ils ont des moyens financiers pour soit louer ou acheter des terres cultivables. Les moyennes et petites exploitations ainsi que les individus qui les constituent, ayant des moyens financiers limités, se contentent des parcelles morcelées. Ces parcelles peuvent ne pas couvrir les besoins, eu égard au contexte de la dégradation des conditions de production qui pousse à étendre les terres cultivables pour mieux gagner, au nom de la logique « *produire davantage pour gagner un peu plus* ». Les jeunes, disposant des ressources financières, peuvent louer d'autres parcelles afin de satisfaire leurs nombreux besoins. Pour ceux qui sont démunis, seul l'éclatement est la principale voie d'accès à la terre. L'alternative de leur situation serait de mener des activités extra-agricoles, comme les mobilités saisonnières en direction des grandes villes du pays en période d'inactivités agricoles pour travailler comme

blanchisseur, marmiton, pousse-pousseur etc. Ils arrivent ainsi à résorber le vide laissé par l'insuffisance des récoltes. C'est parmi ces jeunes qu'on trouve également des ouvriers agricoles.

Cet état actuel du foncier présenté a modifié les modes d'acquisition et d'utilisation de la terre.

### **2.3. Les modes d'acquisition de la terre**

Aujourd'hui, la rareté des terres cultivables fait que peu sont les terres qui ne sont pas exploitées.

Lors de l'administration du questionnaire d'enquête en 2015 et recensement en 2024, la question suivante avait été posée aux paysans : *Quels sont les modes d'acquisition des terres ?* Tous les enquêtés ont répondu, que les terres vierges ayant disparu depuis longtemps, l'héritage, l'achat et la location restent les seuls modes d'acquisition de l'espace.

Pour F. Mbaiwatoré (2022, p.41), l'héritage est un mode d'accès à la terre par lequel, on partage les terres du père défunt à ses enfants et surtout aux garçons et non aux filles. Cela se fait pour la simple raison qu'elle n'est pas considérée comme un habitant de son village, mais, plutôt du village de son mari, alors si elle hérite la terre, cette terre serait comptée parmi les terres vacantes.

De ce fait, au nom du « *droit de hache ou de feu* », une terre qui n'a pas longtemps été exploitée appartient à celui qui a été le premier à l'avoir mise en valeur.

En somme, de nos jours, les terres sont transmises ou héritées à condition d'être maintenues en cultures. C'est aussi le souci de transmettre les terres à ses progénitures qui aggrave la crise foncière. Ce souci pousse à maintenir en culture un nombre de parcelles, sans aucun lien avec la capacité d'exploitation (B. Morémbaye, 2019, p.225). Il est un constat que bien des fois il s'observe dans la brousse des cultures englouties par les herbes (Cf. photo ci-après). On comprendrait qu'une parcelle ne puisse bénéficier de l'entretien nécessaire, pour des cas de forces majeures. Mais, quand la peur du lendemain contraint à poser des actes de ce genre, il y a de la psychose en la demeure. Les cultivateurs sont hantés par la peur bleue de perdre les terres. Cette peur porte à son summum la crise foncière.

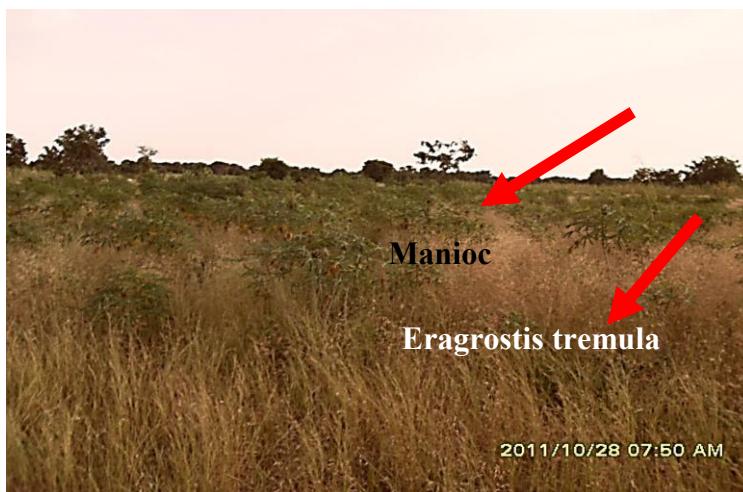


Photo: B. Morémbaye, octobre 2011

**Photo 2: Vue d'un champ de manioc envahi par *Eragrostis tremula* (Purpu).**

*L'Eragrostis tremula est une herbe indicative de terrains pauvres. L'image montre un espace à faible densité d'arbres, laissant entrevoir à l'arrière-plan des arbustes.*

L'achat est un autre moyen d'accéder aux nouvelles terres agricoles. La valeur marchande d'une terre varie selon sa position géographique et son potentiel de fertilité supposée. Les terres cultivées en jardin de case sont plus chères que les champs de brousse. Aussi, les terres inondables sont – elles plus onéreuses que les terres exondées. La rareté des terres justifie cet état de fait ; mais l'appât de l'argent en est aussi pour quelque chose. En effet, certains cultivateurs n'hésitent pas à vendre leurs terres, pour peu qu'ils rencontrent de difficultés, allant jusqu'à vendre des parcelles qui ne leur appartiennent pas. Il peut s'agir des terres d'un frère défunt ou vivant, au détriment des héritiers ou des ayants droit qui ne sont autres que ses enfants. Cette situation crée des divisions au sein de la famille. Ainsi naissent – ils des conflits fonciers au sein de la population (B. Morémbaye, 2019, p.225). Voici ce qu'a rapporté F. Mbaiwatoré (2022, p.41) à propos de la Sous-préfecture de Bénoye :

L'achat des terres devient une activité lucrative de nos jours pour beaucoup de personnes qui veulent se faire d'argent aujourd'hui tout en compromettant à la vie de leurs progénitures. Les élites de la localité, les grands cultivateurs qui sont les acheteurs des terres et de surcroit à vil prix, c'est ce qui n'arrange pas la famille qui vend ses terres. La vente des terres donne naissance à des familles sans terres, donc sans source de moyens de subsistance dans la sous-préfecture de Bénoye.

La vente des terres est si récurrente que jeunes et vieux se rejettent la responsabilité. Les premiers reprochent aux seconds de vendre les terres et vice-versa. Certaines personnes plus âgées, ne bénéficiant d'aucun soutien, sont

obligées de vendre la terre qui constitue leur unique bien afin de satisfaire les besoins de quelques jours. Certains jeunes, mal intentionnés, vendent les terres de leurs parents à leur insu, faisant ainsi naître un conflit de génération autour de la question des terres.

L'achat des terres profite aux jeunes, ayant des ressources financières, à accéder à de nouvelles terres, nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Cependant, la vente des terres, motivée par l'appât de l'argent, représente une menace réelle pour l'avenir des cultivateurs. Des personnes, dont la survie ne dépend pas directement de la terre, arrivent à se l'approprier au détriment de celles qui vivent directement de la terre. Il faut craindre à terme l'augmentation considérable du nombre des cultivateurs sans terres et, donc des ouvriers agricoles. Et il est connu qu'il n'y a pas de vertu dans le chômage ; des escrocs de tout poil vont écumer les campagnes.

Le dernier mode d'accéder à la terre est la location. Elle consiste à prêter la terre à une personne moyennant une somme d'argent. C'est le système de bail du milieu. La durée de la location est généralement d'un an. Comme dans le cas de l'achat, le prix de location de la terre varie selon le potentiel de fertilité supposée de la terre et la position géographique. La location des terres des plaines exondées coûte 7500F/corde/an contre 10 000F/corde/an pour les terres inondables, à hydromorphie temporaire. Une corde équivaut à une parcelle d'un demi-hectare ou 5 000m<sup>2</sup>. Si les terres inondables sont plus onéreuses que les terres exondées, c'est le fait que leur fertilité soit renouvelée chaque année par l'apport de limons.

Les terres cultivables étant presque partagées, l'argent, l'héritage, la location et le don constituent les principaux modes d'acquisition des terres. C'est le même résultat qu'a obtenu F. Mbaiwatoré (2022, p.43) : *La majorité des paysans, propriétaires des terres attendent les occasions des ventes de leurs terres pour se propulser dans le progrès. Pour ce faire, le mode d'accès à la terre qui domine sur les autres dans la sous-préfecture de Bénaye est l'héritage (47%) suivi des achats (29%). Cette commercialisation des terres était exacerbée par l'arrivée des pétroliers dans la sous-préfecture de Bénaye.*

Cette situation est paradoxale, car aucune coutume ne prône ni n'encourage la vente de la terre, celle-ci étant considérée comme un don de Dieu, une ressource naturelle à laquelle tout le monde peut accéder. Une interdiction de la vente des terres est donc en vigueur dans de nombreux groupes ethniques. Le migrant, tout comme l'autochtone, a droit à une parcelle de terre. Autrement dit, en théorie, dans une communauté traditionnelle, l'accès à la terre ne fait pas de distinction entre migrant et autochtone (José C.M van Santen 2003, p.5).

## **2.4. L'utilisation de la terre**

En plus du marquage de l'espace par la plantation d'arbres, d'autres pratiques agro forestières, notamment, des parcelles agricoles plantées d'arbres fruitiers ou écologiques, les jardins de case arborés, les cultures en couloir alternant les allées

de cultures avec les haies ligneuses et les jachères arborées, se développent dans de nombreux terroirs du département (photo 3).



Photo : B. Morémbaye, 2011

**Photo 3: Un terrain clôturé de haies vives et mortes et planté de *Borassus aethiopium* au village Koutoutou I.**

*Ce terrain est constitué des rangées de Borassus aethiopium qui intercalent les rangées des cultures en cas d'ensemencement. En saison sèche, le bétail y est parqué. Un exemple concret de sécurisation de l'occupation de l'espace et d'investissement sur la terre.*

C'est aussi le cas des défrichements qui deviennent de plus en plus raisonnés. Ceci est un acquis de l'ex-ONDR (Office National de Développement Rural), actuelle ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) et du CAE (Centre Agro Ecologie) qui ont prouvé aux cultivateurs l'utilité de cultiver sur des terres non défrichées. En effet, 40% des cultivateurs enquêtés ont venté le mérite des cultures sans défrichement (B. Morémbaye, 2004, p.36). Mêmes les anciens pieds des plantes cultivées sont simplement fauchés et laissés sur le sol à la merci des termites. La tendance à la disparition des défrichements est répandue chez les cultivateurs qui pratiquent la culture sur billon. Par contre, ceux qui pratiquent la culture à plat procèdent à des défrichements sélectifs. Ils coupent les repousses d'arbustes et les répandent au sol pour être décomposées en humus.

### Conclusion

Cette étude avait comme objectif d'identifier et analyser les facteurs de transition du système foncier traditionnel et les stratégies de gestion de l'espace qui en résultent dans la perspective de l'utilisation durable des biens fonds. Pour ce faire, l'article a procédé, à l'analyse de la documentation existante, aux enquêtes et observations de terrain, à l'utilisation des images satellites de 1986, 2009 et 2021. Il ressort que la forte densité démographique dans un contexte de stagnation des pratiques agricoles a réduit la disponibilité des terres cultivables

utiles. De fait, la croissance démographique et l'introduction de l'agriculture marchande sont les facteurs des mutations foncières. Cette raréfaction du foncier rural change les modes d'acquisition, d'utilisation et de transmission de la terre. Ainsi, le rapport qu'entretenait l'homme avec les ressources foncières sont profondément bouleversés obligeant les populations à adopter de nouvelles stratégies d'aménagement et de gestion de l'espace fondé principalement sur la préservation des potentiels de production agricole. De même, il a été démontré que le statut foncier a fortement évolué de sorte que les règles d'accès et les conditions d'utilisation et de transmission de la terre ont subi des mutations importantes.

L'argent et l'héritage permettent l'accès à de nouvelles terres cultivables, puisque les terres vierges ont longtemps disparu.

Les défrichements raisonnés ou sélectifs, les investissements par la plantation d'arbres et la fertilisation au fumier/compost des parcelles ainsi que la pratique de l'agro foresterie (notamment, des parcelles agricoles plantées d'arbres fruitiers ou écologiques, les jardins de case arborés, les cultures en couloir alternant les allées de cultures avec les haies ligneuses, les jachères arborées, etc.) sont quelques mutations observées dans l'utilisation de la terre. Le morcellement et le marquage du parcellaire par des haies mortes ou vives constituent les principaux enjeux fonciers du Département de Ngourkosso.

### **Références bibliographiques**

ANDIGUE J., 1999, Mise en place d'un système d'information géographique comme base d'une stratégie pour une meilleure gestion des espaces ruraux : cas du Sous-préfecture Bongor rural au sud-ouest du Tchad. Thèse de doctorat de géographie, Université de Paris I, 761p ;

BOSERUP, E., 1970, Evolution agraire et pression démographique, Trad, de l'anglais par le Dr Métadier, Paris, Flammarion, 217P ;

BONFIGLIOLI, AM., 1989, Terre de vie : réflexion sur le foncier au Tchad, Projet national d'élevage, N'Djamena, 23P ;

CATHERINET, M., " Quelques rites agricoles chez les Banana Kolon et les Marba de la région du Logone ", *Notes Africaines, Institut français d'Afrique noire*, n° 62-pp 40-43., 1954 ;

DEMONT MATTY & al, 2007, « *Démographie et évolution des exploitations agricoles : analyse selon les théories de Malthus et de Boserup en Côte d'Ivoire* », In Synthèses, Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'ouest et du centre, PP59-68 ;

MAGRIN, G., 2001, Le Sud du Tchad en mutation : des champs de coton aux sirènes de l'or noir, Thèse de doctorat, version éditée. CIRAD-PRASAC-SEPIA. Pour mieux connaître le Tchad, 427p ;

MALTHUS, R., 1967, *Essay on the principal of population*. 7<sup>e</sup> édit. Dent, LONDON ;

Ministère du Plan et de l'Economie, (2012), Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), Résultats définitifs par sous-préfecture, N'Djamena, 121 P ;

MBAIWATORE F., 2022, Gouvernance foncière et développement local dans le Département de Ngourkoso au Tchad : cas de la Sous-préfecture de Bénaye, Mémoire de Master en Géographie, Spécialité : Marginalité-Stratégie de Développement et Mondialisation, Option : Géopolitique et Développement, Université de Yaoundé I p130 ;

MOREMBAYE, B., 2004, Impact de la surexploitation agricole sur les sols : exemple du canton de Bénaye, mémoire de maîtrise en Géographie, option aménagement et gestion des espaces ruraux sahélien et soudanien, université de N'Djamena, 104P ;

MOREMBAYE, B., 2012, Adaptations des acteurs du développement rural aux effets de la dégradation des sols dans le département de Ngourkoso (Sud du Tchad), Mémoire de master de Géographie, option Géographie rurale, université de Yaoundé I, 170P ;

MOREMBAYE, B., 2019, Mobilités rurales et durabilité des systèmes agropastoraux dans la région du Logone Occidental, Thèse de Doctorat/Ph.D, Spécialisation : Dynamique de l'environnement et de risques, Université de Yaoundé I, 342P ;

MOREMBAYE, B., 2020, Problématique de la vulgarisation des techniques de production du fumier/compost dans le Département de Ngourkoso (sud du Tchad), In Cahier de l'école normale supérieure de Bongor, Série A, Vol.1(1), Juin 2020, pp.225-238 ;

PELISSIER, P., 1995. *Transition foncière en Afrique Noire. Du temps des terroirs au temps des finages*. In : Dynamique de systèmes agraires. Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. Paris, ORSTOM, pp. 19-34

NAOSSINGAR, NGARNDOLEGOM, *Les pouvoirs du chef de terre MBaye-Doba*, Mémoire de Fin d'Études du Premier Cycle, ENAM, N'Djaména, 1986-1987, 82 p ;

ONU., 2016, « *World population prospects* »: The 2016 révision.p. multigr., 25 graph Paris XII Val de Marne-Créteil, Paris, 472 pp ;

REOUNODJI, F., 2003, Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le Sud-ouest du Tchad ; vers une intégration agriculture-élevage, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Paris I/Panthéon-Sorbonne, 468P.

JOSE C.M van Santen, 2003, Règles d'accès au domaine foncier et occupation du sol dans un contexte de migration : le cas de Mafa Kilda, 10 p. fffhal-00137057f.

TEBLE WOLWAI, M., 2005, Évaluation de l'impact de la culture du coton sur la végétation dans le Canton de Béti, Logone Oriental(Tchad), Mémoire de DEA, Université de N'Gaoundéré, 132p.